

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Election de délégués dans les syndicats intercommunaux et syndicats mixtes

Mesdames, Messieurs,

L'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales prévoit que "Les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L2122-7." c'est-à-dire dans les conditions prévues pour l'élection du maire : au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

* * * * *

VU l'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales relatif à l'élection des syndicats de communes,

VU l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux dispositions applicables aux syndicats mixtes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élection de délégués des syndicats intercommunaux et mixtes afin de permettre à ceux-ci de poursuivre leur fonctionnement suite au renouvellement général des conseils municipaux,

Sont élus les délégués suivants :

COMMUNE DE CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 17 avril 2014****n° 2****page 2/2**

Désignation du syndicat	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
Syndicat Intercommunal d'Électricité du Département de la Vienne - Énergies Vienne (SIEEDV)	T -Evelyne AZIHARI	S – Gilles MAUDUIT
SIVEER Comité syndical du SIVEER	T -Evelyne AZIHARI T -Gilles MAUDUIT T -Jean-Pierre ABELIN T -Jean-Michel MEUNIER T -Laurence RABUSSIER T -Jacques MELQUIOND T -Mohamed BEN EMBAREK T -Daniel BEAUDEUX T -Thomas BAUDIN T -Pierre BARAUDON	S- Françoise BRAUD S - Françoise MERY S - Stéphanie COTTEREAU S - Ahmed BEN DJILLALI S – Yasin ERGÜL S - Philippe MIS S -Anne-Florence BOURAT S – Corine FARINEAU S - Frédéric BRAILLARD S – Aurélie LEBORGNE
SIVEER Comité local d'Availles-en-Châtellerault (ex SIAEP)	T -Laurence RABUSSIER T – Nelly CASSAN-FAUX	S – Thomas BAUDIN
Regroupement Intercommunal pour la Valorisation et l'Entretien de la Vienne (R.I.V.E.)	T -Laurence RABUSSIER T -Nelly CASSAN-FAUX	S -Thomas BAUDIN S -Evelyne AZIHARI
Syndicat Intercommunal Opérationnel d'Aménagement de la vallée de l'Ozon	T – Maire (prévu par les statuts) T – Laurence RABUSSIER	S – Maryse LAVRARD S – Thomas BAUDIN
Syndicat Intercommunal Opérationnel d'Aménagement de la Vallée de l'Envigne	T -Thomas BAUDIN T -Laurence RABUSSIER	S -Nelly CASSAN FAUX
Syndicat mixte pour l'aménagement du Clain	T -Laurence RABUSSIER T -Thomas BAUDIN	
Vienne Services	T – Jean-Pierre ABELIN	

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 24/04/2014 n° 3986
Publié au siège de la mairie, le 24/04/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER